



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq

BP 80479

59208 Tourcoing Cedex

Tél. : 03 20 23 37 00

Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING  
Direction des Finances, de la  
Commande Publique,  
des Affaires Juridiques et  
Immobilières  
DFCPAJI\_AR2024\_0047

Délégation de signature à Madame  
Marion SYBILLIN  
Directrice de l'Aménagement, de  
l'Habitat et du Développement  
Economique

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services et au directeur général adjoint des services et au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux ;

Vu l'article R. 2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0071 du 15 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Marion SYBILLIN, Directrice de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique ;

Vu la lettre du 31 juillet 2023 portant recrutement de Madame Marion SYBILLIN en tant que Directrice de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique ;

Considérant que Madame Marion SYBILLIN est Directrice de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

## ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Madame Marion SYBILLIN, en matière de finances pour :

- Les bons de commande de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité de fonctionnement des services de la Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les devis établis dans le périmètre de la Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés,
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats et dépenses et titres de recettes.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Madame Marion SYBILLIN, en matière de ressources humaines pour les agents de la Direction de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique, pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation (hors formation) ;
- Les autorisations de congés (congés annuels, ARTT, heures de récupération, CET...);
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité ;
- Les visas sur les comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

**Article 3** – Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Marion SYBILLIN**, en matière d'urbanisme et technique pour :

- Les actes relatifs à l'instruction des dossiers d'autorisations ou de déclarations d'urbanisme ainsi que d'enseignes, pré-enseignes et de publicité et en particulier les accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, notifications de délais et consultations des services internes et externes ;
- Tous les actes relatifs à l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public ;
- Les accusés de réception des déclarations d'intention d'aliéner et les certificats d'urbanisme informatifs ;
- Les courriers de notification d'attribution de l'aide à l'immobilier commercial.

**Article 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marion SYBILLIN**, Directrice de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique, délégation de signature est consentie au profit du Directeur/trice Adjoint(e) de l'Aménagement, de l'Habitat et du Développement Economique en ce qui concerne la signature des visas sur les comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

**Article 5** - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation  
Fonction, prénom et nom du signataire

**Article 6** – Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

**Article 7** – Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DCPAJI\_AR2023\_0071 du 15 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Marion SYBILLIN.

**Article 8** - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

**Article 9** – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **13 MAI 2024**

**Doriane BECUE**  
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'agent délégataire :

 

Accusé réception en Préfecture le : **13 MAI 2024**

Publié sur le site Internet le : **13 MAI 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_AR2024\_047 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/05/2024

Objet : Délégation de signature à Madame Marion SYBILLIN

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 13/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_AR2024\_0047 - D\_l\_gation de signature \_ Madame Marion SYBILLIN.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240513-DAJI\_AR2024\_047-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/05/2024

